

ECHANGES BRIGITTE SAUZAY 2012

ACADEMIE DE POITIERS – LAND DU MECKLENBURG VORPOMMERN

I- Formalités :

1) Démarches administratives a effectuer avant le départ

Votre enfant aura besoin d'une attestation de sortie du territoire. Celle-ci est délivrée par la mairie de votre commune de résidence ou par les services préfectoraux. Il devra également emporter sa carte d'identité (Merci de bien vouloir nous transmettre une photocopie recto-verso de ces documents avant le départ). S'il n'a pas la nationalité française ou n'est pas ressortissant d'un Etat signataire des accords de Schengen, il devra se munir d'un passeport.

Si votre enfant possède un passeport à son nom, la demande d'autorisation de sortie du territoire n'est pas nécessaire (merci dans ce cas de nous envoyer seulement la photocopie du passeport).

Il peut se révéler judicieux que votre enfant soit en possession d'une copie de ses papiers d'identité et de photos d'identité ; cela facilite les démarches en cas de perte ou de vol des papiers.

2) Assurance

Avant le départ de votre enfant, assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires pour qu'il soit couvert par une assurance en Allemagne.

Voici, à titre indicatif, quelques informations sur la procédure à suivre :

Assurance maladie

Avant le départ

- Demandez la carte européenne d'assurance maladie (ou le certificat provisoire de remplacement de la carte européenne d'assurance maladie) à votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en France. La carte européenne d'assurance maladie permettra à votre enfant de bénéficier d'une prise en charge des dépenses de santé conforme à la législation sociale et les formalités en vigueur en Allemagne.
- Veillez à ce qu'en cas d'accident et/ou d'hospitalisation, un rapatriement en France soit possible (assurance assistance).

Seule votre caisse d'assurance maladie est compétente pour vous donner les informations actuelles en la matière, notamment les informations concernant les démarches à suivre en cas d'hospitalisation.

Chez le médecin et à la pharmacie en Allemagne :

- La consultation chez le médecin est entièrement gratuite pour les jeunes mineurs européens.
- A la pharmacie, il est possible que les médicaments soient en partie à la charge de votre enfant. Il conservera le justificatif de paiement et une copie de l'ordonnance pour l'envoyer à votre caisse d'assurance maladie.

Si votre enfant suit un traitement, il devra se faire prescrire des médicaments par un médecin allemand pour pouvoir les obtenir à la pharmacie

Assurance responsabilité civile et accident

Veillez vérifier auprès de votre assureur la validité et les modalités de l'assurance responsabilité civile et accident de votre enfant pendant la durée de son séjour en Allemagne.

II- Le séjour :

2) Répartition des coûts

Le programme repose sur la réciprocité de l'échange. Il convient donc de respecter le cadre suivant :

Les familles d'accueil prennent en charge :

- _ l'hébergement (et le cas échéant l'internat)
- _ la nourriture (et le cas échéant la cantine)
- _ les frais de transport pour se rendre au collège ou au lycée
- _ les frais de scolarité lorsqu'il y en a (il est parfois possible d'obtenir des réductions pour l'élève allemand, pensez à vous renseigner suffisamment tôt auprès de votre établissement).

La prise en charge des frais concernant par exemple, les activités extrascolaires (cours de musique, sport), les sorties et l'argent de poche, etc... ainsi que tous les frais non courants sont pris en charge par la famille d'origine.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'intervenons pas dans les litiges d'ordre financier.

1) Vie dans la famille d'accueil

Les parents du correspondant seront responsables de votre enfant durant toute la durée de son séjour chez eux. Ils devront se comporter envers lui comme envers leurs propres enfants. Votre enfant devra quant à lui, tenir compte des règles de vie de la famille allemande. Il sera certainement confronté à des différences entre sa famille d'accueil et la vôtre. Il peut s'agir de différences culturelles (nourriture, rythme de vie, etc.) ou familiales auxquelles il devra s'adapter. Il est tout à fait normal dans les premiers temps que votre enfant soit fatigué par ce nouvel environnement et par l'apprentissage de la langue et qu'il éprouve le besoin de se retirer pour se reposer. Il ne faudrait pas cependant négliger de passer du temps avec sa famille d'accueil, en partageant certaines de leurs activités et/ou discussions. **Il est très important de ne pas trop s'isoler dans sa chambre et de ne pas passer ses soirées sur l'ordinateur à échanger avec ses amis en français ou à regarder des films en français** (cette remarque nous revient très régulièrement de la part des familles allemandes comme des familles françaises).

Durant cet échange, les deux correspondants ne s'entendent peut-être pas toujours au mieux, ce qui est normal. Les différences entre les 2 jeunes correspondants ne sont pas un obstacle à la réussite de l'échange.

3) Cadeaux

Un petit cadeau pour la famille d'accueil est toujours bienvenu. Il peut s'agir par exemple d'une spécialité artisanale ou culinaire régionale.

4) En cas de problème

Nous conseillons aux élèves de ne pas attendre pour signaler un problème. Ils devront essayer en premier lieu d'en parler avec les personnes concernées (correspondant, famille d'accueil). Si le problème persiste, il leur faudra s'adresser rapidement au tuteur de leur établissement d'accueil qui les aidera et prendra contact avec la famille d'accueil.

Si votre enfant vous fait part d'un problème rencontré au cours de son séjour, prenez le temps de bien en comprendre toutes les données avant de vous inquiéter. Faites confiance à votre enfant et en sa capacité de jugement. N'oubliez pas toutefois qu'une histoire a toujours deux versions. Le plus souvent, les problèmes se règlent d'eux-mêmes entre l'élève, son tuteur et sa famille d'accueil, mais requièrent pour cela un peu de patience. Toutefois, si certaines choses vous semblent inacceptables ou problématiques sur la durée, n'hésitez pas à nous contacter. Nous essayerons alors de vous conseiller et de vous aider. Certains parents ont peur de mettre en danger le séjour de leur enfant en interférant dans ses relations avec sa famille d'accueil. Il ne faut pas pour autant laisser les problèmes s'installer. Et le plus souvent, une solution peut être trouvée par une discussion entre toutes les parties concernées

5) Lectures utiles

Au cours des 6 mois de cet échange, votre enfant (et même toute la famille) va être confronté à une culture différente. La communication avec la famille allemande pourra être source d'enrichissement mais aussi de malentendus ! A ce titre, nous vous recommandons la lecture du livre de Béatrice Durand, *Cousins par alliance. Les Allemands en notre miroir*. (Editions autrement, 2002). Ce livre est l'occasion de balayer un certain nombre de malentendus et permet de découvrir la culture et le mode de vie allemands.

III - Rôles et responsabilités des différentes parties de l'échange

Nous attirons votre attention sur le fait que la préparation et la réalisation de l'échange incombent uniquement aux familles impliquées dans ce partenariat et que celles-ci en assument la pleine responsabilité.

Le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, les autorités éducatives du Mecklenburg Vorpommern et l'Office franco-allemand pour la Jeunesse sont chargés de la coordination générale du programme et de l'attribution des subventions dans la mesure de leurs moyens. Leur rôle est de fournir un cadre à ce programme, de conseiller et d'informer les participants afin de permettre le bon déroulement de l'échange et de la scolarité dans l'établissement partenaire. Ces organismes ne sont liés aux familles par aucun contrat ; ils n'interviennent ni en cas de litiges ni de déséquilibre dans la répartition des dépenses. Ces questions sont à régler entre les familles concernées.

Nous restons à votre disposition pour vous conseiller et pour, le cas échéant, jouer un rôle de médiateur mais nous ne pouvons, malgré nos efforts, garantir pleinement la réussite de l'échange. Les informations contenues dans ce document sont donc données à titre purement indicatif. Le dialogue entre les familles sur les différents points évoqués ci-dessus sera primordial pour la réussite de l'échange.